

« Parlez-vous européen ? »

Appel à projets - Règlement

Article 1 : Objet de l'appel à projet

La Région Limousin participe, aux côtés de 34 autres régions européennes, à la compétition « Parlez-vous européen ? » organisée pour la deuxième année par l'Assemblée des Régions d'Europe.

« Parlez-vous européen ? » est un concours d'expression et de prise de parole en public qui permet à des équipes de jeunes de présenter leur avis sur de la question « Qu'est-ce que l'Europe signifie pour vous ? »

Cette compétition sera organisée en 3 temps :

- une compétition régionale
- une compétition nationale
- une compétition européenne

Dans ce cadre, la Région Limousin organisera, en lien avec le Rectorat, le Service Régional de Formation et de Développement (SRFD) de la Direction Régionale de l'Agriculture et le CRIJ limousin, une **compétition de niveau régional, qui sera organisée à l'Hôtel de Région à Limoges le samedi 28 novembre 2009.**

Cette compétition se donne ainsi pour objectif :

- d'encourager les jeunes limousins dans la construction de l'Europe
- de développer l'esprit d'initiative et de créativité chez les jeunes limousins dans le domaine de la citoyenneté européenne.

L'équipe désignée gagnante obtiendra le droit de participer à la compétition de niveau européen qui se déroulera à Bruxelles au printemps 2010 et représentera à cette occasion la Région Limousin¹. Des prix seront également décernés aux autres équipes participantes de cette compétition régionale.

Article 2 : Les règles de la compétition

1. Les participants doivent être âgés de 14 à 18 ans et domiciliés en Limousin.
2. Chaque équipe doit être composée de 2 à 5 jeunes.
3. Chaque établissement ou association de jeunes ne peut être représenté que par une seule équipe à la compétition régionale.

¹ La Région Limousin, seule région française participant à la compétition « Parlez-vous européen ? », représentera la France lors de la compétition qui sera organisée à Bruxelles en 2010.

4. L'équipe doit préparer une présentation qui répond à la question : « *Qu'est-ce-que l'Europe signifie pour vous ?* ».
5. Les présentations doivent durer entre 5 et 7 minutes.
6. Les présentations peuvent prendre plusieurs formes possibles : exposé oral ; diaporama ; présentation par ordinateur ; création théâtralisée, chantée,...
7. Après chaque présentation, un temps sera consacré à des questions-réponses avec l'assemblée et le jury.

Article 3 : Sélections des participants

Le jury s'appuiera notamment, pour prendre ses décisions, sur les points suivants :

- la clarté de la présentation.
- l'aspect innovant et alternatif de la présentation.
- la portée du message.
- le respect du timing.
- l'intérêt, l'engagement et la motivation des réponses apportées aux questions posées par les autres équipes et par le jury à l'issue de la présentation.

Tout dossier incomplet ou posté après la date limite de dépôt telle que fixée à l'article 4, ci-dessous, sera éliminé.

Article 4 : Comment déposer sa candidature ?

Un **dossier** de candidature² devra être dûment rempli et **transmis** au Service Proximité et Citoyenneté du Conseil Régional par le responsable d'équipe au plus tard le **15 octobre 2009**.

Ce dossier est disponible dès le 08 septembre sur le site internet de la Région Limousin (www.region-limousin.fr) à la rubrique citoyenneté ou sur simple demande auprès du Service Proximité et Citoyenneté.

Les jeunes intéressés par la compétition pourront également obtenir des informations plus précises auprès des personnes ou institutions suivantes :

- Agnès DURAND, (a-durand@cr-limousin.fr – 05 87 21 20 64)
- Patrick ESCOLA, Académie de Limoges (patrick.escola@ac-limoges.fr)
- Bernard REDON, Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (bernard.redon@agriculture.gouv.fr)
- CRIJ limousin : 05 55 10 08 00

Article 5 : Envoi des dossiers et calendrier

- **15 octobre 2009** : date limite pour la transmission des dossiers de candidature. Le cachet de la poste faisant foi.

² La Région Limousin se réserve le droit d'organiser une présélection des dossiers déposés.

- **Envoi des dossiers** : les dossiers seront adressés à l'adresse suivante :

Conseil Régional du Limousin

Direction de la Communication et de la Citoyenneté

Service Proximité et Citoyenneté

27 boulevard de la Corderie

87031 Limoges cedex

- Réponse aux équipes quant à la recevabilité : 21 octobre 2009
- Compétition régionale : 28 novembre 2009.